



## RESPONSABILITÉS DE LA SPA MAURICIE

- ✓ Recueillir les plaintes.
- ✓ Ouvrir les dossiers et enquêter.
- ✓ Procéder à la mise en quarantaine du chien.
- ✓ Rencontrer le propriétaire avec le chien pour l'évaluation.
- ✓ Évaluation par le vétérinaire.
- ✓ Transmettre le dossier du chien au service du greffe et des affaires juridiques pour l'évaluation de celui-ci en comité.
- ✓ Exécuter les vérifications et s'assurer que les mesures recommandées sont respectées.

## RESPONSABILITÉS DE LA VILLE

- ✓ Évaluer le dossier complet transmis par la SPA Mauricie.
- ✓ Établir les mesures à prendre par le propriétaire pour assurer la sécurité des autres citoyens.
- ✓ Transmettre les recommandations suivant la décision du Comité sur l'application du règlement concernant l'encadrement des chiens (CAREC).